

**L'ASSURANCE DE PROTECTION ET DE SOUTIEN  
CONTRE LE COVID-19 POUR LES TOURISTES EN TURQUIE**

La Turquie souhaite que vous partiez en vacances l'esprit tranquille.

La Turquie met à votre disposition l'assurance de protection et de soutien contre le Covid-19 pour les Touristes. Ce sera une garantie pour rendre vos vacances plus agréables et plus sûres en Turquie, une destination touristique pleine de richesses historique, naturelle et culturelle.

L'« Assurance de protection et de soutien Covid-19 pour les touristes » est une assurance optionnelle qui complète votre assurance voyage pour que vous soyez à l'abri du Covid-19.

L'Assurance donne accès aux hôpitaux privés ou publics de Pandémie, spécifiés par le Ministère Turc de la Santé et contrôlés par les autorités compétentes, disposant d'au moins de 2 services de maladies infectieuses, pulmonaires et de microbiologie avec des unités de soins intensifs pour adultes.

En cas d'hospitalisation pour Covid-19, la police d'assurance s'engage à couvrir les frais médicaux en vous offrant 3 options cités ci-dessous. La durée est limitée à 30 jours et le montant du paiement sera calculé en fonction du nombre de séjour en Turquie. L'assurance couvre les touristes âgés de 0 à 65 ans.

Durée du séjour	Forfait 1/ Limite de la caution	Forfait 2/ Limite de la caution	Forfait 3/ Limite de la caution
	3.000 Euro	5.000 Euro	7.000 Euro
7 jours	15 Euro	19 Euro	23 Euro
8 jours	17 Euro	22 Euro	26 Euro
9 jours	19 Euro	24 Euro	30 Euro
10 jours	21 Euro	27 Euro	35 Euro

En cas de séjour plus longtemps que prévu à l'hôtel en raison de la maladie une assurance qui recouvre les frais de séjour vous est proposée :

Options	Limite de la caution	Montant à payer
Forfait 1:	100 Euro par jour (Limite de 15 jours; 1.500 Euro )	10 Euro
Forfait 2:	150 Euro par jour ( limite de 15 jours ; 2.250 Euro )	14 Euro
Forfait 3:	250 Euro par jour ( Limite de 15 jours; 3.750 euro )	22 Euro